

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
Séance du 10 FÉVRIER 2023 – 11H00**

**Date de convocation
Le 3 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Dix Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Fabienne LOUIS, Maire Adjoint et Vice-Présidente. Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; A. DIDIER ; D. VAUTIER ; D. EPIPHANE ; G. DUBROMEL ;

ABSENT REPRESENTE : L. FORESTIER a donné pouvoir à D. EPIPHANE ;

ABSENTS : P. DURAND (excusé sans pouvoir) ; C. NOUVEL-ROUSSELOT empêchée

- A. DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

6 – OCTROI DES SUBVENTIONS 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter les subventions conformément au tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS - CCAS DE TOUQUES			
Nom de l'association	Objet	Demandes 2023	Proposition de versement 2023
Club de l'AGE d'OR	Club des Aînés	5 000 €	5 000 €
Les Restaurants du Cœur Mondeville	Association caritative	NON PRECISE	Non attribué
Banque Alimentaire	Lutte contre la faim et le gaspillage	400 €	350 €
Saint Vincent De Paul	Distribution denrées alimentaires	1 200 €	1 200 €
Les papillons blancs de Pont Audemer et des cantons de la risle		NON PRECISE	Non attribué
Atouq'coeur	Association caritative	1 000 €	1 000 €
Ligue Nationale Contre le Cancer	Lutte contre le cancer	NON PRECISE	500 €
APAIE LISIEUX PAYS D'AUGE ET FALAISE	Association de parents & amis d'handicapés mentaux	500 €	500 €
APAIE COTE FLEURIE (Institut médico éducatif pers handicapée mentale)	Accueil des personnes handicapés mentales	300 €	300 €
APF - Association des Paralysés de France	Aide aux personnes handicapées	NON PRECISE	Non attribué
APF - France Handicap		500 €	Non attribué
Soif d'avenir	Aide au lien social & act.éducat.	NON PRECISE	Non attribué
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MOZIN	SCOLAIRE	700,00	700 €



Cité scolaire Lycée André Maurois section voile	SCOLAIRE	500,00	500 €
Cité scolaire Collège André Maurois section voile	SCOLAIRE	500,00	500 €
ECOLE PRIMAIRE DE TOUQUES	SCOLAIRE	NON PRECISE	1 300 €
OGECECOLE JEANNE D'ARC TROUVILLE/MER	SCOLAIRE	NON PRECISE	300 €
Scouts de France		400 €	40 €
TOTAL		11 000 €	12 190 €
SUBVENTIONS NON AFFECTEES			16 310 €
TOTAL SUBVENTIONS VOTEES			28 500 €

Les dossiers de demandes de subventions qui parviendront ultérieurement, seront examinés lors du prochain Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, avec 4 voix pour et 3 abstentions (D. EPIPHANE + pouvoir L. FORESTIER et G. DUBROMEL),

- **OCTROIE** les subventions 2023 comme indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
LA VICE-PRÉSIDENTE,


FABIENNE LOUIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.